

Pour des bâtiments publics durables dans le Rhône



Ressources techniques et financières pour les collectivités territoriales

Introduction

Dans la lignée du Grenelle de l'environnement, la France s'est engagée dans la lutte contre le changement climatique et la maîtrise de la consommation en énergie fossile. En France, le secteur du bâtiment consomme plus de 40% de l'énergie finale et contribue pour près du quart aux émissions nationales de gaz à effet de serre. Il représente le principal gisement d'économies d'énergie exploitable immédiatement pour l'atteinte de l'objectif européen des 3 fois 20 d'ici 2020 : 20% de réduction des émissions de gaz à effet de serre, 20% d'économie d'énergie et 20% d'énergies renouvelables dans la consommation totale d'énergie. Au travers en particulier des lois Grenelle, la France a ainsi mis en place des orientations et un programme d'actions pour ce secteur : le **Plan Bâtiment Grenelle**.



Ce Plan vise notamment :

- la mise en œuvre d'un plan de **rénovation énergétique et thermique accélérée des bâtiments existants**, en identifiant plus particulièrement les **bâtiments publics** : les collectivités sont ainsi invitées à s'engager aux côtés de l'État dans un programme de rénovation ambitieux de leur bâtiments. L'objectif est de réduire **d'ici 2020 leurs consommations énergétiques de 40% et leurs émissions de gaz à effet de serre de 50%** ;
- la **réduction des consommations énergétiques dans le neuf**, à travers la réglementation thermique : RT 2012 d'abord, puis RT 2020 avec la généralisation prévue à cette date des bâtiments à énergie positive ;
- la **production d'énergies renouvelables** pour couvrir les besoins des immeubles : les installations nécessaires pour les bâtiments publics pourront également couvrir plus largement la demande en énergie d'une partie d'un territoire.

Aujourd'hui, vous, collectivités, avez une vraie responsabilité face à ces enjeux majeurs : celle de faire, d'abord, mais aussi celle d'inciter à faire, par l'exemplarité de votre action et la communication que vous en ferez. Il est indispensable que vous meniez une véritable **démarche de gestion patrimoniale** en intégrant la question énergétique, avec la définition d'un programme pluriannuel d'actions et de travaux s'appuyant sur une stratégie adaptée. Chaque opération devra être une opportunité pour améliorer la performance énergétique du bâtiment.

Je vous invite fortement à vous faire assister très en amont par des experts pour conduire ces actions. **Le Rhône bénéficie d'une offre importante d'organismes susceptibles de vous apporter une aide technique ou financière** dans ces domaines. La présente plaquette, réalisée en partenariat avec une quinzaine d'entre eux, vise à rendre cette offre plus lisible. Elle synthétise ainsi les appuis mobilisables lors de l'élaboration d'un plan de stratégie patrimoniale, de la création d'une unité d'énergie renouvelable ou d'un projet de construction neuve ou de rénovation énergétique

- d'abord par nature et par étape de votre projet
- ensuite par organisme.

Je remercie chacun d'eux pour le travail qu'ils réalisent à vos côtés au quotidien et la complémentarité de leur action. Les services de l'État, et notamment la direction départementale des territoires, restent à votre disposition pour vous accompagner dans vos projets de bâtiments publics durables.

Jean-François CARENCU
Préfet de la région Rhône-Alpes
Préfet du Rhône

Table des matières



Les ressources techniques et financières par type de projet

- Le Projet : de l'idée à sa concrétisation
- Gestion de patrimoine
- Rénovation énergétique/construction neuve
- Énergies renouvelables

Les ressources techniques et financières par type d'organisme

Conseil

Agence locale de l'énergie de l'agglomération lyonnaise
Agence Technique Départementale
CAUE
Fibois⁽¹⁾
HESPUL
Parc éco-habitat⁽¹⁾
Parc naturel régional du Pilat
Rhônalpénergie-Environnement (RAEE)
SIGERLY⁽¹⁾
SYDER
Ville et aménagement durable (VAD)

Conseil et Financement

ADEME⁽¹⁾
GAL Beaujolais Vert
Région Auvergne Rhône-Alpes, dispositif en cours de
définition

(1) informations non mises à jour



Glossaire

ACV Analyse du Cycle de Vie

ADEME Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie

AEG Audit énergétique global

ALE Agence locale de l'énergie

BBC Bâtiment Basse Consommation

CAPEB Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment

CAUE Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement

CCTP Cahier des clauses techniques particulières - pièces du dossier de consultation des entreprises d'un marché public

CDDRA Contrat de développement durable Rhône-Alpes

CEE Certificat d'économie d'énergie

CEP Conseil en énergie partagée

COE Conseil en orientation énergétique

COR Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien

CPE Contrat de performance énergétique

EPCI Établissement Public de Coopération Intercommunale

FEADER Fonds européen agricole pour le développement rural

FEDER Fonds européen de développement régional

FFB Fédération française du bâtiment

FNADT Fond national d'aménagement et de développement du territoire

GAL Groupe d'action locale - structure porteuse des actions des programmes LEADER

LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale) programme européen pour soutenir des projets de développement rural

MDE Maîtrise de l'énergie

PCET Plan climat énergie territorial

PLH Programme Local de l'Habitat

PLU Plan Local d'Urbanisme

QEB Qualité Environnementale des Bâtiments

REX Dispositif de suivi des bâtiments performants

RT2012 Réglementation Thermique 2012

SPL Société publique locale

TCCFE Taxe communale sur la consommation finale d'électricité

TEPos Territoire à Énergie Positive

